



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Dossier de presse

REMISE DU PRIX DU CONCOURS SCOLAIRE CLAUDE ERIGNAC

PREFECTURE DU NORD

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2011



Sommaire

- | | |
|---|-------|
| 1. Communiqué de presse | p. 2 |
| 2. Discours de Dominique Bur, préfet de région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord | p. 3 |
| 3. Présentation du concours scolaire Claude Erignac | p. 5 |
| 4. Le règlement du concours | p. 6 |
| 5. Présentation de l'association Claude Erignac | p. 8 |
| 6. Biographie de Claude Erignac | p. 10 |



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 23 novembre 2011

Communiqué de presse

REMISE DU PRIX DU CONCOURS SCOLAIRE CLAUDE ERIGNAC



Dominique Bur, préfet du Nord, en présence de Dominique Erignac, Antoine Rufenacht, président de l'association Clause Erignac, et Anne Saingier, présidente régionale de l'association Emmaüs, a remis, ce mercredi 23 novembre 2011, en préfecture du Nord, le prix du concours scolaire Claude Erignac, aux deux classes lauréates :

- la classe de 1^{ère} Bac pro secrétariat du lycée professionnel Jean Moulin à Brebières, qui a présenté au jury plusieurs contes destinés à être partagés avec les enfants de l'école maternelle de Brebières.
- la classe de 5^{ème} du collège René Cassin de Loos en Gohelle qui a présenté au jury un film témoignant de son vécu par rapport aux « murs et barrières » du quotidien et retraçant ses rencontres avec différentes associations oeuvrant dans le domaine de la solidarité.

Etaient également présents Christian Chocquet, préfet délégué, Daniel Rouhier, sous-préfet de Boulogne représentant le préfet du Pas-de-Calais, Isabelle Petonnet, sous-préfète de Lens, Marc Gosselin, directeur de cabinet du recteur de l'académie de Lille, Jean-Pierre Polvent, inspecteur de l'académie de Lille et Yannick Tenne, inspecteur de l'académie du Pas-de-Calais.

Dominique Bur a souligné l'engagement et le sérieux de tous les élèves dans la démarche qui les a conduits à participer au concours, symbole d'une jeunesse volontaire et engagée sur laquelle les espoirs et l'avenir reposent.

Les classes lauréates se sont vues remettre chacune un prix d'une valeur de 1 000 euros pour la réalisation d'un projet collectif.

Le thème retenu pour le concours 2010-2011 était une citation d'André Malraux : « Les hommes construisent un mur plus facilement qu'un pont. ».

Dans la région, neuf établissements ont participé au concours :

- la classe de seconde du lycée Baggio de Lille,
- les classes de 1^{ère} et terminale Communication graphique du lycée Sainte Marie de Bailleul,
- les trois classes de seconde du lycée Noordover de Grande-Synthe,
- le lycée Eugène Thomas du Quesnoy,
- la classe de seconde du lycée Giroux Sannier de Saint-Martin-les-Boulogne,
- la classe de 1^{ère} Bac pro secrétariat du lycée professionnel Jean Moulin à Brebières, associée à des élèves de l'institut médico-éducatif de Brebières,
- la classe de seconde du lycée technique Branly de Boulogne,
- la classe des cadets de la République du lycée professionnel Malraux de Béthune,
- la classe de 5^{ème} du collège René Cassin de Loos en Gohelle.

Le concours vise à perpétuer la mémoire de Claude Erignac, préfet de Corse, assassiné à Ajaccio, il y a 13 ans, le 6 février 1998. Le concours scolaire, ouvert aux élèves de collèges et de lycées, permet, au travers de sujets concrets de société, de s'impliquer dans la défense des valeurs républicaines.

Bureau de la communication interministérielle | 03 20 30 52 50 | pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 56 82 - www.nord.gouv.fr

Remise du prix du concours scolaire Claude Erignac
Intervention de Dominique Bur, préfet du Nord

Madame Erignac,
Monsieur le Président (*Monsieur Rufenacht*),
Madame Saingier,
Monsieur le préfet délégué, (*Monsieur Chocquet*)
Madame la sous-préfète, (*Madame Petonnet*)
Messieurs les inspecteurs d'académie, (*Messieurs Polvent et Tenne*)
Monsieur le directeur de cabinet, (*Monsieur Gosselin*)
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et messieurs les enseignants,
Chers élèves,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir cet après-midi, à l'occasion de la cérémonie de remise du prix du concours Claude Erignac, en cette préfecture de région qui est aussi celle de la République et que vous avez appris à connaître, chère Madame Erignac, pendant les trois années passées dans le Nord aux côtés de votre mari, alors sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe.

Je remercie à cette occasion toutes les personnes qui ont répondu à cette invitation et fait le déplacement, notamment Madame Erignac et ses enfants, Monsieur Rufenacht, président de l'association Claude Erignac, Madame Saingier, présidente régionale d'Emmaüs, les inspecteurs des académies du Nord et du Pas-de-Calais, les élèves des collèges et lycées qui ont participé au concours au titre de l'année 2010-2011, leurs accompagnateurs, les équipes pédagogiques et les chefs d'établissement, sans oublier les membres du jury et du corps préfectoral.

Les collégiens et lycéens ici présents sont sans doute trop jeunes pour se souvenir du préfet Erignac et de l'onde de choc qu'a suscité sa disparition. L'assassinat du préfet de Corse, mort à son poste, dans l'exercice de ses fonctions, a en effet suscité l'indignation générale des Français.

Je voudrais rappeler que Claude Erignac fut un grand préfet, un grand serviteur de l'Etat qui a consacré sa vie à la collectivité avec un sens du devoir et du dévouement digne des plus grands éloges. C'était également un homme qui avait l'élégance du cœur et la distinction de l'intelligence.

Parce qu'il possédait de grandes compétences, qu'il était un juriste avisé, un gestionnaire rigoureux, un homme de négociation et de dialogue, Claude Erignac fut choisi par le chef de l'Etat en janvier 1996 pour assumer la fonction difficile de préfet de Corse.

Homme courageux, ouvert au dialogue, avant tout soucieux de redonner à la Corse un avenir de progrès, de démocratie et de paix, il a sacrifié ses intérêts particuliers à l'intérêt général.

Malgré un travail acharné, un courage à toute épreuve durant ces deux années, il fut lâchement assassiné le 6 février 1998, victime de son devoir, de sa ténacité, de sa détermination sans faille.

Son épouse, ses deux enfants Christophine et Charles-Antoine, nombre de ses amis, de ses collaborateurs, et même de simples anonymes, tous défenseurs des valeurs républicaines si bien incarnées par le préfet Erignac, ont souhaité perpétuer sa mémoire afin de faire connaître et de véhiculer les valeurs et les convictions qui étaient les siennes au sein d'une association créée en 2000, très simplement baptisée « Association Claude Erignac ».

Monsieur Antoine Rufenacht nous parlera plus longuement de cette association qu'il préside depuis sa création.

En 2004, consciente du rôle important que joueront les jeunes générations dans le maintien et la transmission des valeurs humanistes qu'elle défend, l'association a décidé d'ouvrir un concours scolaire, avec le soutien des ministères de l'Education Nationale et de l'Intérieur. Ce concours propose aux collèges et aux lycées de réfléchir sur un thème de société.

C'est une très belle citation d'André Malraux qui a été choisie par l'association pour illustrer le thème de l'année scolaire 2010-2011 ; « Les hommes construisent plus facilement un mur qu'un pont ».

Ce thème tout à fait d'actualité a séduit, puisque neuf établissements scolaires de l'académie de Lille ont concouru. Il s'agit :

- de la classe de seconde du lycée Baggio, de Lille,
- des classes de première et de terminale du lycée Sainte Marie, de Bailleul,
- des classes de seconde du lycée Noorderover, de Grande-Synthe,
- des étudiants en sciences et techniques médicales du lycée Eugène Thomas, du Quesnoy,
- de la classe de seconde du lycée Giroux Sannier, de Saint Martin les Boulogne,
- de la classe de première Bac pro du lycée professionnel Jean Moulin, de Brebières,
- de la classe de seconde du lycée technique Branly, de Boulogne,
- de la classe des cadets de la République du lycée professionnel Malraux de Béthune,
- enfin de la classe de cinquième du collège René Cassin de Loos en Gohelle.

Les travaux présentés devant le jury présidé par Monsieur Marc Gosselin, directeur de cabinet du recteur, ont abordé des thématiques très variées, comme les murs d'incompréhension vécus au quotidien au sein de la société et parfois même au sein d'un établissement scolaire, les ponts entre les générations, l'entraide, la solidarité et le respect de l'autre, en dépit de nos différences.

Les membres du jury ont été impressionnés et touchés par l'enthousiasme des candidats, par la générosité suscitée par la réflexion sur le thème, générosité qui s'est par ailleurs concrétisée par des actions en faveur des personnes âgées ou handicapées. Au moment douloureux du choix du lauréat, le jury a finalement décidé de récompenser les élèves du collège René Cassin de Loos en Gohelle et ceux du lycée professionnel de Brebières.

Avant de laisser la parole aux deux lauréats qui vont vous présenter leurs travaux, ainsi qu'à Monsieur Antoine Rufenacht et Madame Erignac qui vous parleront plus amplement de l'association et des raisons qui ont guidé leur choix du thème de cette année, je tenais à rendre hommage à l'engagement et au sérieux de tous les élèves dans la démarche qui les a conduits ici aujourd'hui. Je voulais leur dire qu'ils symbolisent, à une époque où l'on déplore souvent le manque de motivation, la jeunesse volontaire et engagée sur laquelle les espoirs et l'avenir reposent.

Enfin, je voudrais remercier de sa présence et du témoignage qu'elle apportera à la fin de la cérémonie, Madame Anne Saingier, présidente régionale d'Emmaüs, dont le parcours et les engagements ont tout à fait leur place dans cette assemblée placée sous le signe de l'entraide et de la générosité.

Merci à tous.

Présentation du concours scolaire Claude Erignac

Le concours Claude Erignac a été lancé en 2004-2005, à l'initiative de l'association Claude Erignac et avec le soutien des ministères de l'Education nationale et de l'Intérieur.

Ce concours est ouvert aux élèves des collèges et lycées des académies de Lille, Montpellier, Nancy-Metz et Versailles.

Ce concours permet aux élèves de mener une réflexion sur un thème de société.

L'association qui porte son nom a été créée au lendemain de l'assassinat de Claude Erignac, préfet de Corse, le 6 février 1998 à Ajaccio. Elle vise à perpétuer sa mémoire, à faire vivre les valeurs républicaines. Valeurs qui furent siennes, tout au long de ces décennies entièrement consacrées au service de l'Etat et de la société. Valeurs qui ont noms : courage, fermeté quant au respect de la loi, tolérance et respect de l'autre, solidarité et humanisme.

Dans ce cadre, l'association décerne chaque année un prix qui récompense une personne, un groupe ou une institution dont l'acte ou l'action reflète de façon exemplaire ces valeurs.

L'association a souhaité aller au-delà et a décidé d'amplifier et de diversifier ses activités, de rendre son action plus pérenne, notamment en impliquant les jeunes dans la défense plus que jamais nécessaire des valeurs républicaines. Elle a souhaité le faire sous forme d'un concours organisé dans les lycées et en privilégiant les sujets concrets de société et le caractère régional de cette démarche.

Le sujet de l'année 2010-2011 était une citation d'André Malraux retrouvée dans les carnets de notes personnelles de Claude Erignac : « Les hommes construisent un mur plus facilement qu'un pont ».

Pour cette 7^{ème} édition, les élèves étaient amenés à réfléchir à la notion de discrimination et de solidarité dans la société d'aujourd'hui.

Le travail demandé reste très ouvert. Il est réalisé sous la forme d'un dossier collectif (mémoire, support vidéo ou cédérom, affiche...). Ces travaux peuvent être enrichis de citations, de poèmes, de dessins ou autres.

Par ailleurs, le concours doit être l'occasion de lancement ou d'engagement vers une action forte et exemplaire, éventuellement inscrite dans le projet d'établissement.

Règlement du concours

Article 1 :

L'association Claude ERIGNAC, dénommée « l'association », organise un concours scolaire auquel pourront prendre part des groupes d'élèves ou des classes de collèges et de lycées.

Pour l'année scolaire 2010-2011, les académies retenues sont celles de NANCY-METZ, LILLE, MONTPELLIER et VERSAILLES.

Les établissements retenus sont choisis conjointement par le préfet de région et par le recteur de l'Académie.

Article 2 :

Le préfet de région et le recteur de l'Académie constituent un jury, qu'ils co-président.

Ce jury composé, à l'image de la société civile, de personnalités ayant démontré leur engagement pour la collectivité, a pour missions de :

- convoquer tour à tour chaque candidat au mois d'avril 2010 afin de débattre des travaux et du projet proposés par chacun ;
- désigner l'équipe lauréate ;
- solliciter une personnalité (professeur d'université, magistrat, écrivain, sportif de haut niveau, ou autre) en vue d'apporter sa réflexion sur le thème retenu, en clôture de la séance de remise du prix.

Le préfet de région et le recteur informent le bureau de l'association de la composition du jury.

Article 3 :

Le thème retenu pour le concours 2010-2011 est : « Les hommes construisent un mur plus facilement qu'un pont ».

Article 4 :

Les candidats doivent présenter, en partant de ce thème, un travail qui peut comporter analyse, réflexion sur les échecs et les expériences réussies, mesures et propositions pratiques, expérimentations souhaitables...

Les modalités de travail sont arrêtées par les candidats en accord avec l'établissement et l'enseignant responsable : travail sur dossier, recherche historique, bibliographique, étude d'archives, enquêtes externes ou internes...

La liberté est totale quant aux modalités et formes de présentation du travail : rapport, présentation graphique, photographique, vidéographique, informatique, poétique, artistique...

Article 5 :

En accompagnement du travail présenté au jury, les candidats doivent soumettre un projet collectif qu'ils souhaitent réaliser avec la somme d'argent offerte en cas d'obtention du prix.

Article 6 :

Les dates de remise des dossiers ainsi que de remise du prix sont à fixer en coordination avec les académies concernées et le ministère.

Article 7 :

La remise du prix à l'équipe lauréate a lieu en présence du préfet de région, du recteur de l'Académie, du président de l'association, de Madame ERIGNAC et/ou de ses enfants, de membres de l'association et du jury. Elle est précédée d'une présentation donnant lieu à débat, par l'équipe lauréate. Elle peut être suivie de l'intervention, sur le thème retenu, par la personnalité désignée par le jury.

Article 8 :

Le montant du prix décerné à l'équipe lauréate, dans chacune des quatre académies, est fixé pour le concours 2010-2011 à la somme de 2 000 euros.

Le ou les lauréats justifient de l'utilisation de cette somme et de la réalisation du projet collectif auprès du recteur de l'Académie.

Article 9 :

L'association se tient régulièrement informée du déroulement local du concours.

Article 10 :

Le fait de participer à ce concours vaut cession, à titre gratuit et pour toute la durée de la propriété littéraire et artistique, de la part des candidats ou de leurs représentants légaux, du droit de reproduction des œuvres réalisées au profit du ministère de l'Education nationale, qui pourra publier ou autoriser la publication des œuvres primées ou sélectionnées (livre, revue, presse, affiche, site internet, cédérom, support audiovisuel).

Les œuvres réalisées et présentées par une classe sont des œuvres collectives qui appartiennent à l'établissement. Ce dernier s'engage à en céder les droits de reproduction conformément aux dispositions ci-dessus précitées.

Article 11 :

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Présentation de l'association Claude Erignac

L'association Claude Erignac, a été créée par sa femme, ses enfants et des proches après sa disparition tragique le 6 février 1998 à Ajaccio. Les statuts ont été déposés au Journal Officiel le 5 février 2000.

L'objet de l'association est de perpétuer la mémoire du préfet assassiné et de faire connaître les valeurs qui guidaient ses actions ainsi que l'exemple qu'il a donné au service de l'Etat.

Elle regroupe autour du souvenir du préfet assassiné des amis, des collaborateurs et des proches. Elle compte parmi ses membres des anciens ministres, des hauts fonctionnaires, des journalistes ou des sportifs de haut niveau. De nombreux anonymes, touchés par l'assassinat de Claude Erignac, et sensibles à l'action entreprise, ont également rejoint l'association depuis sa création.

L'association Claude Erignac réunit aujourd'hui près de 450 membres, personnes physiques et morales.

Sa présidence est assurée depuis sa création par Antoine Rufenacht, maire du Havre et ami de Claude Erignac.

Pour illustrer les valeurs qui guidaient l'action de Claude Erignac, l'association a choisi de décerner chaque année le prix Claude Erignac à une personne ou une action illustrant l'humanisme et le courage au service de la collectivité.

Le choix de ce prix est effectué par un jury présidé par Renaud Denoix de Saint Marc, Vice-Président du Conseil d'Etat. Ce jury est composé au total de cinq membres indépendants.

Le prix Claude Erignac est doté d'une récompense de 8 000 euros et est décerné depuis 2001.

En 2001, le prix a récompensé pour la première fois Pascal Chevalier, premier quartier-maître mécanicien d'aéronautique, pour sa conduite exemplaire et courageuse lors du sauvetage des membres de l'équipage de l'Erika.

En 2002, le jury sélectionnait un citoyen espagnol anonyme qui, le 6 novembre 2001, avait permis à la police d'arrêter pour la première fois, deux terroristes qui venaient de commettre un attentat dans les rues de Madrid. Le civisme et le courage de ce citoyen, ainsi que la lettre admirable qu'il avait adressée au maire de Madrid, avaient ému et frappé le jury. L'identité de ce citoyen espagnol étant à sa demande conservée secrète, le prix était remis en son nom à la « Fondation pour les victimes du terrorisme ».

En 2003, le prix a été décerné à deux personnes : Hermis Moutardier et Christina Jones, de nationalité française, employées de la compagnie aérienne American Airlines. Toutes deux présentes à bord du vol Paris-Miami, le 22 décembre 2001, elles ont, par leur intervention, au mépris du danger, permis d'interrompre le dramatique projet d'attentat fomenté par le terroriste Richard Reid.

En 2004, le prix a récompensé deux lauréats très différents. Le jury a dans un premier temps décidé de saluer le courage et le dévouement exceptionnels de deux frères, que rien ne prédestinait à un tel acte de bravoure, Mickaël et Fabrice Penaud, qui ont sauvé deux fillettes de la noyade sur la plage de Trouville-sur-Mer en août 2003. Au cours de ce sauvetage Mickaël, l'aîné des deux frères, âgé de vingt ans, n'est pas parvenu à regagner la plage et a péri. Le deuxième lauréat retenu par le jury est le mouvement « Ni Putes Ni Soumises ». Il marque ainsi sa volonté de récompenser non seulement une action menée dans la durée mais surtout une action courageuse et citoyenne, particulièrement utile en ces temps de réflexion autour du statut des jeunes filles dans les quartiers difficiles. Le jury a souhaité saluer la détermination du mouvement « Ni Putes Ni Soumises », présidé par Fadela Amara, à se faire entendre sur des sujets difficiles et à poursuivre l'initiative première par des actions concrètes.

En 2005, le jury a choisi de saluer l'action d'accompagnement scolaire par des bénévoles, mise en place par l'association Soeur Emmanuelle (ASMAE) dans trois quartiers sensibles à Saint Denis, Montreuil, et Paris XIXème. En soutenant l'initiative des habitants des quartiers, l'association ASMAE a permis à ces actions d'accompagnement scolaire de se développer, entraînant un changement notable de l'attitude des enfants vis-à-vis de l'école. Les bénévoles n'ont pas seulement pour but l'aide aux devoirs: ils relancent l'intérêt des jeunes, notamment en multipliant les sorties culturelles et en soutenant les parents dans leur rôle de premiers éducateurs. Cette initiative a su convaincre le jury du prix Erignac car il s'agit d'une action simple, menée par des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur talent dans un quartier difficile. Par le sens civique dont ils témoignent, ils contribuent à l'intégration des jeunes dans la société. Une telle démarche peut donc aisément avoir valeur d'exemple.

En 2006, le prix a récompensé la base d'avions de la Sécurité Civile (BASC) dont la mission principale est la lutte contre les feux de forêts. Les aéronefs de la base étaient notamment intervenus lors des feux de forêts qui ont dévasté l'Espagne et le Portugal au cours de l'été. Au cours de cette saison, quatre pilotes ont payé de leur vie l'engagement de la BASC et de ses personnels dans la mission principale de protection des forêts du sud de la France (dont la Corse) et des populations concernées.

Pour l'année 2007, le jury a distingué l'association « Le Pari Solidaire » qui met en relation des personnes âgées isolées dans des logements devenus trop grands et des étudiants qui ne trouvent pas à se loger dans les grandes villes. Son action favorise le rapprochement des générations tout en luttant contre la solitude et en facilitant la vie des étudiants dans un esprit de tolérance et de compréhension mutuelle.

C'est cet esprit d'accueil emprunt d'humanisme dans sa volonté de créer ou retisser le lien social et intergénérationnel qui a touché les membres du jury qui ont souhaité remarquer cette action civique qui favorise le partage et l'échange entre les générations

En 2008, c'est un acte individuel que les membres du jury ont choisi de récompenser à travers l'acte de courage d'Antoine Guerdin, jeune homme âgé de 20 ans et originaire de la Manche, qui par son sang froid a sauvé trois personnes de la noyade.

En 2009, le prix Claude Erignac est décerné au docteur Régis Garrigue, médecin urgentiste, président et cofondateur de l'association Help doctors, pour son action humanitaire remarquable. Le jury a été particulièrement interpellé par la rapidité d'intervention et d'action de cette association notamment lors du conflit israélo-palestiniens, Help Doctors ayant été la première ONG médicale française à intervenir à Gaza city en décembre 2008. Avec peu de moyens financiers, en privilégiant des circuits courts d'intervention, avec de l'initiative et un fort réseau de médecins palestiniens à Gaza, cette mission a permis de montrer qu'il est possible d'agir rapidement et efficacement sur des zones de guerre.

En 2010, le jury particulièrement touché par la catastrophe humanitaire provoquée par le séisme qui a frappé Haïti, le 12 janvier dernier, a souhaité mettre en avant l'action remarquable de l'ambassadeur de France, Didier Le Bret par sa gestion efficace et courageuse de la crise et la bonne coordination de l'aide immédiate apportée par la France et récompenser à travers lui toutes les équipes qui sont intervenues depuis la catastrophe.

En 2011, le prix Claude Erignac a été attribué au Père Denis Maugenest, directeur général du Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CRDP) situé à Abidjan en Côte d'Ivoire, et est venu récompenser l'ensemble de ses activités universitaires son humanisme et son courage au service de l'Etat.

Biographie de Claude Erignac

Claude Erignac naît le 15 décembre 1937 à Mende, en Lozère. Après des études au lycée Charlemagne à Paris, puis aux lycées de Verdun, Mâcon et Mostaganem (Algérie), il entre à l'université, à Paris, où il obtient une licence en droit public et intègre l'Institut d'études politiques de Paris.

Après avoir servi sous les drapeaux en 1963 et 1964, il est nommé chef de cabinet du préfet de l'Yonne, auprès de Michel Ellia puis de Laurent Chazal.

En 1966, il est chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères chargé de la coopération, Jean Charbonnel. Au début de l'année 1967, il est chef de cabinet du préfet du Jura, Georges Mac Grath, pendant trois mois, avant de rejoindre pour deux ans le ministère des transports comme chef de cabinet de Jean Chamant ; il est nommé sous-préfet.

De juin 1969 à janvier 1971, Claude Erignac devient le chef de cabinet d'Henri REY, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer. Riche de cette expérience, il part pour Fort-de-France le 13 janvier 1971, en qualité de secrétaire général de la Martinique.

Le 6 juin 1973, il est nommé directeur de cabinet d'Olivier Stirn, secrétaire d'état auprès du ministre chargé des relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement. Administrateur civil de première classe, il rejoint Nouméa le 31 juillet 1974, comme secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Le retour en métropole s'effectue en août 1978, où il s'installe pour trois ans comme sous-préfet hors classe à la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, dans le Nord. De là, en août 1981, il gagne pour une durée similaire la sous-préfecture de Roanne dans la Loire.

Nommé préfet en octobre 1984, il est, à Auch, commissaire de la République du département du Gers. Jusqu'en avril 1986, date à laquelle il est directeur des Affaires politiques, administratives et financières de l'outre-mer, au ministère des départements et territoires d'outre-mer.

En mai 1988, il devient le directeur de cabinet de Jacques Pelletier, ministre de la coopération et du développement.

En octobre 1989 il est nommé à Nancy, préfet de Meurthe-et-Moselle et en juin 1993 à Versailles, préfet des Yvelines.

Juriste avisé, gestionnaire rigoureux, homme de dialogue et de négociation, Claude Erignac est choisi en janvier 1996 pour assumer la fonction difficile de préfet de la région Corse, préfet du département de la Corse-du-Sud. Malgré l'ampleur de la tâche, ce grand serviteur de l'Etat tient le cap pendant plus de deux ans, jusqu'à ce vendredi 6 février 1998 à 21h15, où il tombe sous des balles criminelles.